

La section de fonctionnement présente un excédent de 83.178,20 €.
La section d'investissement présente un excédent de 33.017,88 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

▪ **Fixation du prix de l'eau pour la facturation 2023 :**

Il est proposé de faire évoluer les conditions de tarification suivantes pour 2023 :

- Abonnement annuel : 18,00 €
- Prix du m³ d'eau : 0,50 €

Il est proposé de maintenir les conditions de tarification suivantes pour 2023 :

- 1^{er} branchement (habitation) : 350,00 €
- 2^{ème} branchement (jardin) : 60,00 €

Cette tarification est votée à l'unanimité.

▪ **Délibération à prendre pour un trop perçu de 25 cts :**

Demande du président de le considérer comme un don à l'ASA.

Adopté par l'Assemblée générale du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

Le Président
Samuel GIBERT



PJ : *Compte administratif 2021 (Sections Fonctionnement / Investissement)*

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
24 JAN. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ